Beranger SALTEL-PONGY

De:

Corre, Sebastien [SCorre@golder.com]

Envoyé:

mardi 15 septembre 2009 10:33

À: Cc: Beranger SALTEL

Moraes, Rosana Carvalho

Objet:

08503190269 EveRé - Etat zéro milieu marin

Bonjour,

Je reviens vers vous avec les derniers éléments en attente du laboratoire concernant les analyses granulométriques sur les sédiments.

Les fractions qui peuvent être caractérisées sont les suivantes :

→ Fraction grossière (> à 2 mm) : tamis (résultats en %)

→ Fraction fine (0,020 µm < fraction < 2000 µm) : Granulométrie Laser (Norme ISO 13320-1) avec la répartition des fractions suivante :

| Taille (µm) |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 0,020 | 1,000 | 6,000 | 20,000 | 70,000 | 140,000 | 400,000 |
| 0,100 | 1,500 | 6,500 | 25,000 | 75,000 | 150,000 | 450,000 |
| 0,200 | 2,000 | 7,000 | 30,000 | 80,000 | 160,000 | 500,000 |
| 0,300 | 2,500 | 7,500 | 35,000 | 85,000 | 170,000 | 600,000 |
| 0,400 | 3,000 | 8,000 | 40,000 | 90,000 | 180,000 | 700,000 |
| 0,500 | 3,500 | 8,500 | 45,000 | 95,000 | 190,000 | 800.000 |
| 0,600 | 4,000 | 9,000 | 50,000 | 100,000 | 200,000 | 900.000 |
| 0,700 | 4,500 | 9,500 | 55,000 | 110,000 | 250,000 | 1000.000 |
| 0,800 | 5,000 | 10,000 | 60,000 | 120,000 | 300,000 | 2000.000 |
| 0,900 | 5,500 | 15,000 | 65,000 | 130,000 | 350,000 | |

Un volume (en % de l'échantillon) est associé à chacune des tailles listées ci-dessus. Une représentation graphique de la distribution granulométrique des particules sera également fournie pour intégration dans le rapport : volume (%) en fonction de la taille des particules (µm).

Les matrices disponibles sont à priori suffisantes pour la réalisation de ces analyses. Les analyses granulométriques seront prises en charge par un laboratoire partenaire du laboratoire Wessling réalisant les analyses chimiques.

Notre proposition financière pour la réalisation de ces analyses granulométriques sur les 12 échantillons de sédiments prélevés lors de la campagne Etat Zéro, avec utilisation des matrices restantes à l'issue des analyses chimiques:

Prestation	Coût unitaire €HT	Unité	Montant correspondant €HT	Montant total €HT	
Analyse en laboratoire	250	12	3 000		
Intégration des données dans la rapport	70	12	840	3 840	

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments et restant à votre disposition pour toute précision éventuelle,

Cordiales salutations.

Sébastien Corre | Chef de Projet - Ingénieur Géologue / Project Manager - Geologist Engineer | Golder Associates sarl

31 rue Gorge de Loup, 69009 Lyon, France

T: +33 (0)4 72 53 73 10 | F: +33 (0)4 72 19 74 13 | M: +33 (0)6 79 50 45 95 | E: <u>SCorre@golder.com</u> | <u>www.golder.com</u>

Ce cournel est confidentiel et peut contenir de l'information protégée destinée au seul usage du destinataire. Tout usage, distribution ou copie de ce courriel par d'autres que le destinataire est strictement interdit. Si vous n'êtes pas le destinaire, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel. Tout produit transmis sur support électronique risque de subir des modifications non autorisées, de se détériorer ou de s'avérer incompatible. En consequence, la version électronique de quelque document ou produit de travail que ce soit ne devrait pas être considérée fiable.

This email transmission is confidential and may contain proprietary information for the exclusive use of the intended recipient. Any use, distribution or copying of this transmission, other than by the intended recipient, is strictly prohibited. If you are not the intended recipient, please notify the sender and delete all copies. Electronic media is susceptible to unauthorized modification, deterioration, and incompatibility. Accordingly, the electronic media version of any work product may not be relied upon.

SARL au Capital de 91000 € RCS Lyon 440 602 282 N° TVA Intracommunautaire FR80440602282

Pensez à l'environnement avant de décider d'imprimer ce courriel / Please consider the environment before printing this email.

Bonjour,

Pour faire suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint le détail relatif à la réalisation des 3 prélèvements de sédiments supplémentaires et à l'analyse sur les 12 échantillons de sédiments des PCB dioxine like en remplacement des PCB standards initialement budgétés.

Montant total offert EHT		1 380.00		1 100.00				
Montant total correspondant		1 380.00		1 677.00				
Montant correspondant EHT	271.50	1 108.50	394.50	223.50	291.00	768.00		
Nb points	3	3	3	3	3	12		
Coût / point *	90.50	369.50	131.50	74.50	97.00	64.00		
Tâche	Echantillonnage	Analyse en laboratoire	Gestion projet	Frais de mission	Rapport	Supplément PCB dioxine like / PCB standards		
	nt de	sédiments	Forfait frais, gestion projet	et intégration des	données	+ PCB dioxine like pour sédiments		

* Coûts estimés sur la base des forfaits pour 30 échantillons

Le montant offert intègre une remise commerciale correspondant à la possibilité d'optimiser les frais associés à la mission et à la gestion du projet du fait de la réalisation des prélèvements supplémentaires conjointement avec la campagne globale.

A noter également que nous avons demandé au laboratoire l'analyse des teneurs en eau sur les coquillages et les poissons (analyse que nous prenons à notre charge et qui ne vous sont pas refacturées).

Ce paramètre est toutefois indispensable dans le cas où l'on souhaite utiliser les résultats dans le cadre d'une éventuelle évaluation des risques sanitaires ou écologiques.

En vous souhaitant bonne réception de ces éléments et restant à votre disposition pour toute précision,

Sincères salutations.

Cc : Corre, Sebastien Objet : EveRé : Point zéro milieu marin - Prélèvements supplém_ientaires de sédiments

Bonjour

Comme convenu, dans le cadre de la réalisation de l'état z'ero d'EveRé sur le milieu marin pour lequel vous avez été missionnés, j'officialise par ce mail ma demande de 3 prélèvements supplémentaires de sédimfants au niveau du Golfe de Fos.

Bien cordialement

Responsable Environnement et Communication Bérenger Saltel-Pongy EveRé ZI de Fos-sur-Mer - Route quai Minéralier - Lieu-dit Cat yan Sud 13778 Fos-sur-Mer Cedex

Mail : <u>b.saltel@evere.fr</u>

Sébastien CORRE | Ingénieur Géologue / Geologist Engineer | Chef de Projet / Project Manager | Golder Associates T: +33 (0)4 72 53 73 10 | F: +33 (0)4 72 19 74 13 | M: +33 (0)6 79 50 45 95

De: Corre, Sebastien

Envoyé: lundi 17 août 2009 16:00

A: 'Beranger SALTEL'

Cc: Moraes, Rosana Carvalho; Imbert, Helene

Objet: RE: EveRé: Point zéro milieu marin - Prélèvements supplémentaires de sédiments

Bonjour,

Pour faire suite à votre demande, veuillez trouver ci-après notre proposition pour la réalisation de prélèvements et d'analyses de 3 échantillons de sédiments supplémentaires dans le Golfe de Fos :

- Localisation des points de prélèvement : elle a définie après analyse documentaire et sur la base de nos différents échanges. La localisation de ces points (SE10 à SE12) est présentée sur le plan d'implantation validé ci-joint.
 - Analyses en laboratoire : les mêmes paramètres que ceux définis pour les autres points de prélèvement seront analysés, à savoir :
 - Matière sèche
- 0
- 9 métaux 0
- Dioxines et furanes 0
- PCB dioxine like

Notre proposition financière pour la réalisation de ces prestations supplémentaires est la suivante :

- Prélèvement et analyse 3 échantillons de sédiments : 1380 €HT
- Forfait (gestion de projet, frais de mission, logistique, intégration des données dans le rapport) : 1100 €HT

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments et restant à votre disposition,

Sincères salutations.

Sébastien CORRE | Ingénieur Géologue / Geologist Engineer | Chef de Projet / Project Manager | Golder Associates T: +33 (0)4 72 53 73 10 | F: +33 (0)4 72 19 74 13 | M: +33 (0)6 79 50 45 95

De: Beranger SALTEL [mailto:b.saltel@evere.fr]

Envoyé: mercredi 5 août 2009 10:01

A: Imbert, Helene



10.0 PROPOSITION FINANCIERE

Golder propose de réaliser les prestations demandées pour le milieu marin et décrites dans la proposition P8503190269 pour le montant tel que présenté dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

PROPOSITION FINANCIERE - DETAIL

	Táche	Détail		Prix unitaire (€HT)	Unité	Quantité	Soustotal (€HT)	Montant to
1	Mise ne place du réseau de surveillanc	e			_		(cni)	(E N1)
1-1	Définition du réseau de surveillance	Analyse documentaire Plan d'implantation prévisionnel Ràunion : validation du réseau de s	surveilance	2 250 €	Forfait	1	2 250 €	
1-2	Plan Hygiène et sécurité	Préparation du plan Hygiène et sécurité global Mobilisation personnel et matériel Réalisation de 6 piézomètres à 5 m : forage à l'Odex et équipement en piézomètres 2° Suivi de terrain et Prélèvements des sols profonds Frais de mission		1 380 €		1	1 380 €	3 630 6
1-3	Mise en place de 6 piézomètres			-€				
2	Campagne de prélèvement							
2-1	Gestion de projet	Préparation, organisation et coordin	nation de l'intervention et des soustraitants					
2-2	Frais de mission	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Section of the vention of des soustraliants	3 940 €	Forfait	1	3 940 €	
		Eaux souterraines (6 points)	Echantillonnage	480 €	Forfait Forfait	1	2 230 €	
			Analyses en laboratoire (*)	2 760 €	Forfait	0	-€	
		Sols profonds (6 points)	Echantilonnage	240 €	Forfait	0		
			Analyses en laboratoire (*)	2 133 €	Forfait	0	-€	
		Sols de surface (24 points)	Echantillonnage	960 €	Forfait	0		
		cois de surface (24 points)	Analyses en laboratoire (*)	8 530 €	Forfait	0	-€	
2-3		Végétaux (9 points)	Echantilonnage	600 €	Forfait	0		40 € 30 € - € - € - € 26 005 €
	Echantillonnage et analyse par media	vogetaux (a porns)	Analyses en laboratoire (*)	4 850 €	Forfait	0	-€	
	(*) : cf. tableau 2 pour la liste détailée des paramètres	Milieu marin - Eau de mer (9 points)	Echantilonnage	1 310 €	Forfait	1		
			Analyses en laboratoire (*)	5 370 €	Forfait	1	6 680 €	
		Milieu marin - Sédiments (9 points)	Echantillonnage	675€	Forfait	1		
			Analyses en laboratoire (*)	3 325 €	Forfait	1	4 000 €	
	Mileu marin - Coquillages (9 points) Mileu marin - Poissons (3 analyses composites) Echantilionnage Echantilionnage Echantilionnage Analyses en laboratoire (*)	Echantillonnage	675€	Forfait	1	10000		
		——————————————————————————————————————	Analyses en laboratoire (*)	4 850 €	Forfait	1	5 525 €	
			Echantilonnage	1 940 €	Forfait	1		
		A. A	Analyses en laboratoire (*)	1 690 €	Forfait	1	3 630 €	
2-4	Rapport	Rapport d'intervention : Etat initial		2 900 €	Forfait	1	2 900 €	2 900 €
	(222)	Rapport d'intervention : Campagnes	suivantes	1 250 €	Forfait	1	1 250 €	1 250 €

PROPOSITION FINANCIERE - SYNTHESE

	Prestation	Détail	Prix unitaire (CHT)	Unité	Quantité	Montant total (€ HT)
1	Mise ne place du réseau de surveillance	Analyse documentaire et définition du plan d'implantation 1 réunion de validation Préparation du plan Hygiène et Sécurité	3 630 €	Forfait	1	3 630 €
2	Etat initial C	Campagne de prélèvement		Forfait	1	28 905 €
		Rapport Etat initial	28 905 €			
3	Suivi environnemental Année 1	Campagne de prélèvement				
	(4 campagnes trimestrielles)	Rapport suivi trimestriel	27 255 €	Forfait	4	109 020 €
		Total €HT				141 555 €

Les prestations seront réalisées selon nos conditions générales jointes en annexe.

Toute prestation non explicitement définie dans la présente proposition fera l'objet d'une proposition complémentaire, sera engagée après accord et validation par le client et fera l'objet d'une facturation complémentaire.

■ Conditions de facturation (par campagne) :

- 30% au démarrage de la campagne ;
- 50% à l'issue des investigations ou prélèvements sur le terrain ;
- Solde à la remise du rapport préliminaire au Client.

■ Condition de paiement

L'ensemble des factures sont payables sous 30 jours par chèque ou virement sur notre compte.

Validité de la proposition : 3 mois

Pour acceptation de la présente proposition, merci de nous retourner une copie datée et signée de l'autorisation de démarrage des travaux jointe en annexe.



Golder Associates

Cap Vaise, Bat. C 14, rue Gorge de Loup 69009 Lyon, France

Tél: +33 (0) 4 72 53 73 10 Fax: +33 (0) 4 72 19 74 13

www.golder.com



CONDITIONS GENERALES DE VENTE PRESTATION DE SERVICES

Version 1: 3/2002

ARTICLE 1 OPPOSABILITE:

Le fait de recourir aux Services de GOLDER (dénommée ci-après le « Consultant ») implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de prestation de Services, qui annulent toute clause contraire pouvant figurer sur les Contrats, Conditions Générales d'Achat, documents, prospectus ou correspondances du Client.

Il est entendu que toute clause qui figure sur les Contrats, Conditions Générales d'Achat, documents ou correspondances du Client et qui ferait obstacle à l'application des présentes, dans l'éventualité où elle serait contraire aux dispositions desdits documents, est considérée comme nulle et sans effet à l'égard de GOLDER.

Le fait que GOLDER ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut en aucune manière être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Sous réserve des exigences du contexte, les termes et expressions suivantes doivent être entendus comme suit .

"Services": signifie les services devant être fournis par le Consultant au Client, telles que définis au Contrat.

"Contrat": signifie les dispositions des présentes Conditions Générales de prestation de Services, ainsi que les Conditions particulières qui sont systématiquement remises au Client pour signature et qui en font partie intégrante.

« Client » : signifie la partie qui a recours aux Services du Consultant et qui est désignée au Contrat.

« Projet » : signifie le projet indiqué dans les Conditions particulières et pour lequel les Services doivent être fournis.

« Etude » : signifie le document fourni par le Consultant au Client en exécution des Services.

le Client dans les plus brefs délais. Dans ces circonstances, si les Services doivent être suspendus, le délai de leur achèvement sera prolongé jusqu'au moment où ces circonstances n'auront plus d'effet et il sera ajouté une période raisonnable pour la reprise des Services.

ARTICLE 6 OBLIGATIONS DU CLIENT

6.1 Pour permettre au Consultant de mener à bien l'exécution des Services, le Client s'engage à :

- mettre à la disposition du Consultant, à titre gratuit, de manière précise et complète, en temps utiles, toutes informations, documents, données, études, plans et spécifications, confidentiels ou non, et d'une manière générale tous autres éléments que le Consultant estimera nécessaires ou utiles à la bonne exécution des Services, sur simple demande de ce dernier.
- mettre le Consultant en rapport avec toutes les personnes de l'entreprise du Client et le cas échéant le groupe de sociétés auquel elles appartiennent et tous tiers concernés par le Projet, concernées par toute question ou problème étudiés dans le cadre de l'exécution des Services. Le Client s'engage à ce que lesdites personnes répondent à toutes les demandes du Consultant.
- tenir compte du fait que le Consultant n'a pas forcément une connaissance détaillée des activités professionnelles du Client. A ce titre, toutes ambiguïtés ou imprécisions devront être explicitées par le Client à première demande du Consultant.
- donner son accord sur les documents qui lui sont remis avec, si elles existent, la totalité des réserves dans les délais impartis aux conditions particulières. A défaut de refus explicite exprimé par le Client dans un délai de 2 jours ouvrables, le Client sera réputé avoir donné son accord sur les documents.
- en cas de visites, inspections ou travaux sur le Site par le Consultant et ses préposés ou soustraitants, le Client s'engage à informer le Consultant des règles établies pour l'accès au Site ainsi que du plan d'hygiène et sécurité applicable. Le Client sera responsable de leur mise en œuvre afin de permettre au Consultant d'exécuter les services.
- 6.2 En cas de retard ou manquement de la part du Client dans la mise en œuvre des obligations visées à l'article 6.1, le Consultant sera en droit de suspendre la mise en œuvre des Services et le Client s'engage à indemniser le Consultant, dans les huit jours après présentation d'une facture, des frais de démobilisation, de remobilisation, de voyage et de tous autres frais directs ou indirects engagés par le Consultant en raison dudit retard ou manquement.

ARTICLE 7 REMUNERATION ET PAIEMENT

- 7.1 Les Services feront l'objet d'une rémunération telle que prévue dans les Conditions Particulières. Toute prestation supplémentaire sera facturée sur la base d'un taux horaire/tarif journalier indiqué dans les Conditions Particulières.
 - Les éventuels frais de déplacement, d'hébergement et de repas du Consultant et/ou de ses collaborateurs seront pris en charge par le Client, sur présentation des justificatifs correspondants dans les conditions prévues dans les Conditions Particulières.
- 7.2 Le Client s'engage à verser au Consultant le montant de l'acompte éventuellement visé dans les Conditions particulières et à procéder au paiement du prix des Services dans un délai de 8 jours à compter de la date de réception de facture.
- 7.3 Le Consultant adressera au Client la facture correspondant au prix global des Services ou le solde éventuellement dû après paiement des acomptes et/ou avances prévus dans les Conditions Particulières dès la date d'achèvement des Services.

l'indemnité est conventionnellement limitée au montant de vingt fois le montant de la rémunération du Consultant au titre des Services. Le Client renonce en conséquence à toute réclamation à l'encontre du Consultant dans la mesure où le montant total de l'indemnité qui pourrait être ainsi réclamée excéderait le montant visé ci-dessus.

- La responsabilité du Consultant ne pourra être engagée en cas de dommages, de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement de l'insuffisance, retard, manque ou inexactitude des informations fournies par le Client ou fournies par des tiers y compris des rapports ou études de Consultants fournis par le Client ou pour son compte et/ou résultant d'un cas de force majeure empêchant la bonne exécution des Services et/ou résultant de l'impossibilité pour le Consultant d'avoir accès au site désigné dans les Conditions Particulières dans les conditions et délais prévus. Le Consultant ne répond ni des dommages indirects tels que manque à gagner ou perte trouvant leur origine dans, ou étant la conséquence de l'exécution du Contrat, ni des dommages causés à des personnes ou à des biens distincts de l'objet du Contrat.

 Le Client indemnisera le Consultant de toute demande, dommages-intérêts, indemnités, pénalités, frais et honoraires d'avocats résultant de procédures, ordonnances, sentences ou jugements rendus à la suite d'actions en justice intentées par des tiers et basées sur des manquements quelconques du Client, ses préposés ou mandataires ou relatifs aux informations, documents, etc fournis au Consultant par des tiers ou à toute utilisation de l'Etude par un tiers.
- 10.3 Le Consultant garantit au Client qu'il est titulaire d'un Contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit auprès d'une Compagnie d'assurance notoirement solvable. Ce contrat d'assurance couvre les dommages résultant de son activité professionnelle et notamment les activités que le Consultant est amené à exercer au titre de l'exécution du Contrat.
- 10.4 Le Client garantit au Consultant être titulaire d'une assurance responsabilité civile et professionnelle couvrant les salariés et préposés du Consultant lors de leurs interventions dans les locaux du Client.

ARTICLE 11 RÉSILIATION

- 11.1 En cas d'inexécution totale ou partielle, de mauvaise exécution ou de violation, le Contrat pourra être résilié de plein droit après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à laquelle la partie destinataire n'aura pas donné la suite qui convient dans les trente jours à compter de la réception de la mise en demeure. La résiliation prendra effet à l'expiration du délai de trente jours susvisé.
- 11.2 Le Contrat sera résilié automatiquement sans qu'aucun formalisme, ni procédure ne soient nécessaires, en cas de rupture de l'équilibre économique et/ou financier résultant des obligations réciproques des parties ou si l'exécution du Contrat est paralysée. Il en sera ainsi notamment :
 - L'administrateur judiciaire ou toute personne ayant compétence pour se prononcer sur la continuation des Contrats en cours, renonce à la continuation du présent Contrat dans le cadre d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire. La résiliation automatique prendra effet à la date de renonciation à la continuation par l'administrateur.
 - L'exécution de tout ou partie du présent Contrat est rendue impossible par un événement constitutif de force majeure qui maintiendrait ses effets pendant une durée excédant un mois à compter du jour où la force majeure a produit ses premiers effets. La résiliation prendra effet le lendemain du jour où le délai de un mois a expiré. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à la partie résiliante au titre d'une résiliation intervenant conformément aux présentes stipulations.